

# RÉSEAU LIVRECOMMELAIR

## FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

**Informations, inscriptions  
& Service de dépôt et de retrait**  
*Ramenez, réservez et emportez !*

### **Infos & Inscriptions**

#### **Les médiathèques sont-elles ouvertes ?**

Malheureusement non pour le moment. Nous vous préviendrons des modalités de leur réouverture.

#### **Les animations régulières se poursuivent-elles (BBbouquine, Heure des Histoires, Club de lecture...) ?**

Elles sont interrompues pendant la fermeture des médiathèques. Nous vous préviendrons dès qu'elles seront remises en place.

#### **Puis-je m'inscrire dans l'une des médiathèques ?**

Oui. Il suffit de :

- ◆ remplir le formulaire d'adhésion en ligne sur [www.livrecommelair.fr](http://www.livrecommelair.fr)
- ◆ le renvoyer par mail à la médiathèque où vous souhaitez vous inscrire  
A Plouvien : [mediatheque@plouvien.fr](mailto:mediatheque@plouvien.fr)  
A Bourg-Blanc : [mediatheque-bourgblanc@orange.fr](mailto:mediatheque-bourgblanc@orange.fr)
- ◆ déposer le règlement de la cotisation au moment du retrait des documents réservés sur notre site, le jour du rdv.

#### **Puis-je renouveler mon adhésion dans l'une des médiathèques ?**

Oui. Il suffit de déposer le règlement de la cotisation au moment du retrait des documents réservés sur notre site, sur rdv.

#### **Comment puis-je savoir si mon adhésion est expirée ?**

Il suffit de :

- ◆ se connecter à son compte lecteur sur le portail [www.livrecommelair.fr](http://www.livrecommelair.fr)
- ◆ consulter le volet cotisation

# Service de dépôt et de retrait

## **En quoi consiste ce nouveau service ?**

Une vidéo explicative sur le portail vous explique tout en images! vous avez la possibilité en même temps :

- ◆ de déposer les documents que vous aviez empruntés dans votre médiathèque (avant la fermeture exceptionnelle)
- ◆ de récupérer les documents que vous avez réservés préalablement sur le portail ou par téléphone (pour les personnes sans mail)

## **Je suis abonné(e) à Plouvien, puis-je réserver des documents localisés à la médiathèque de Bourg-Blanc qui sont disponibles ? Et vice-versa ?**

Malheureusement non. La navette de réservations entre les deux médiathèques est suspendue pendant le temps de la crise sanitaire pour des raisons logistiques.

## **J'ai emprunté des documents de Plouvien et de Bourg-Blanc, Ou dois-je les rendre ?**

Il faut tous les ramener dans votre médiathèque de référence (où vous êtes inscrit(e)).

## **Comment me connecter à mon compte lecteur sur le portail ?**

Pour vous connecter, vous avez besoin :

- ◆ d'un identifiant
- ◆ d'un mot de passe

Ils ont été fournis normalement lors de la 1ère inscription.

## **Comment puis-je avoir un identifiant et un mot de passe ? J'ai perdu mon identifiant et mon mot de passe.**

- ◆ Envoyez à votre médiathèque de référence un mail ou contactez-la par téléphone.
- ◆ Plouvien : [mediatheque@plouvien.fr](mailto:mediatheque@plouvien.fr) - Tél. : 02 98 40 92 59
- ◆ Bourg-Blanc : [mediatheque-bourgblanc@orange.fr](mailto:mediatheque-bourgblanc@orange.fr)  
Tél. : 02 98 84 54 42

## **Comment puis-je réserver un document ?**

- ◆ Un mode d'emploi *Réservation d'un document* vous explique la démarche à suivre pas à pas dans la rubrique **Infos pratiques : Compte Lecteur** sur le site [www.livrecommelair.fr](http://www.livrecommelair.fr)

## **Quels documents puis-je réserver pour le Drive ?**

- ◆ Tous les documents du catalogue Bourg-Blanc et Plouvien, quel que soit votre médiathèque de référence. Vous pouvez également réserver les documents indisponibles.

### **Combien de documents puis-je réserver pour le Drive ?**

- ◆ 10 livres et 5 revues par carte de lecteur
- ◆ 4 DVD et un nombre illimité de cd-audio pour la famille
- ◆ 1 jeu de société et 1 jeu vidéo par famille.

### **Quand suis-je prévenu(e) que mes documents sont prêts ?**

Votre médiathèque de référence vous envoie un mail pour vous prévenir ou vous appelle (si vous n'avez pas de mail).

### **Comment prendre RDV pour venir chercher mes documents ?**

- ◆ Lorsque votre commande est prête, vous recevez un mail de confirmation et un lien vers notre planning de rdv.
- ◆ Choisissez un jour et un créneau horaire.
- ◆ Ramenez et récupérez les documents à la date et à l'horaire que vous avez choisis.

### **Que deviennent les anciennes réservations effectuées avant la fermeture des médiathèque ?**

Les réservations seront honorées. Vous pourrez venir les chercher, au moment du retour et du retrait des documents, sur rdv.

### **Combien de temps puis-je garder les documents ?**

4 semaines pour les livres,  
2 semaines pour les CD, DVD, jeux et revues.

### **Puis-je ramener les documents que j'ai empruntés dans la Boîte Retour ?**

Oui. A Bourg-Blanc néanmoins, veillez à les déposer uniquement le mardi, mercredi et samedi (ce sont les jours où l'équipe est présente pour l'ouvrir).

### **Les livres empruntés sont-ils désinfectés à leur retour ?**

Les livres empruntés qui sont rendus ne sont pas désinfectés mais ils sont mis **en quarantaine pendant 3 jours** dans une salle spécifique avant d'être remis en rayon. C'est pourquoi ils apparaîtront encore sur votre carte. Passé ce délai, ils sont passés en retour et rangés comme d'habitude.

### **Dois-je venir avec un masque pour ramener et retirer mes documents ?**

Il est recommandé de venir avec un masque si vous en avez. Le personnel sera équipé de masques et vous invitera à vous laver les mains au gel hydroalcoolique dès votre entrée dans la médiathèque.

### **Est-ce qu'un enfant peut venir déposer les documents empruntés et récupérer les documents réservés ?**

Non. Pour respecter les gestes barrières et la distanciation physique, le retour et le retrait des documents doit être effectué par une personne d'au moins 11 ans.

**Dois-je venir avec ma carte de lecteur pour déposer et récupérer les documents réservés ?**

Non. Il suffit d'avoir pris rendez-vous au préalable et de venir le jour et à l'heure choisi en s'identifiant avec un ou plusieurs sac(s) pour le transport des documents.